

GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS



Produits et services
Tarifs au 1^{er} janvier 2020



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



Vous exercez une profession libérale, êtes artisan, commerçant, agriculteur ou président d'une association de proximité : cette brochure vous est particulièrement destinée.

Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2020. Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires. En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informerons au moins deux mois au préalable conformément à la réglementation en vigueur.

Certains de nos frais et commissions ne sont pas soumis à la TVA. Ceux qui le sont partiellement (cas des offres groupées de services) ou totalement, sont exprimés hors taxes (HT) ; la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération sera ajoutée à ce montant.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.

Votre chargé d'affaires BNP Paribas est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N'hésitez pas à le contacter.

Rédaction achevée le 1^{er} décembre 2019.

Retrouvez les produits et services spécialement conçus pour votre métier grâce à ces six icônes.

-  Professions libérales de santé
-  Commerçants
-  Professions libérales réglementées
-  Artisans
-  Agriculteurs / Viticulteurs
-  Associations

SOMMAIRE

02	1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE	17	5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
	<ul style="list-style-type: none">  Ouverture, transformation, clôture  Tenue de compte  Relevés de compte  Services en agence 		<ul style="list-style-type: none">  Commission d'intervention  Opérations particulières  Incidents de paiement  Incidents d'encaissement
04	2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	19	6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS
	<ul style="list-style-type: none">  Esprit Libre Pro  Solutions Pro Santé  Services Bancaires de Base 		<ul style="list-style-type: none">  Financement court terme et affacturage  Financement moyen/long terme  Gestion des dossiers de financement
06	3. BANQUE À DISTANCE	22	7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS
	<ul style="list-style-type: none">  Mobile  Internet  Échanges de fichiers  Solution de gestion et de communication 		<ul style="list-style-type: none">  Le placement des excédents de trésorerie  Les opérations de Bourse  La conservation du portefeuille titres et les autres services  La constitution d'un capital  La préparation de la retraite
08	4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT	26	8. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE
	<ul style="list-style-type: none">  Espèces  Chèques  Carte bancaire : paiements  Carte bancaire : encaissements (Monétique)  Effets de commerce  Virements  Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA  La protection des moyens de paiement 		<ul style="list-style-type: none">  La protection de l'entreprise et des dirigeants
		27	9. SERVICES
			<ul style="list-style-type: none">  La protection des biens  Produits et services n'étant plus commercialisés / La protection des biens
		27	10. INTERMÉDIATION EN ASSURANCE
			<ul style="list-style-type: none">  BNP Paribas distribue des contrats d'assurance en qualité de courtier ou de mandataire.
		28	11. RÉSOUDRE UN LITIGE

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

→ Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture de compte **GRATUIT**
- Transfert du compte vers une autre agence BNP Paribas **GRATUIT**
- Clôture de compte **GRATUIT**
- Services Bancaires de Base **GRATUIT**
(fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L.312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier).

→ Tenue de compte

- Frais de gestion de compte (compte en euros) de 57,50€ à 210€ par compte et par trimestre
- Commission de mouvement (ou de compte) de 0,06% à 0,1%
La commission, perçue à la fin de chaque période d'arrêt de votre compte, s'applique au montant des flux débiteurs liés à votre activité commerciale.
- Commission de découvert 0,07%
Elle s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois et limitée à la moitié des intérêts débiteurs.
- Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable 90€ / an
Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable).
- pour les comptes dont le ou les dirigeants sont clients Priority à titre privé 25% de réduction
- pour les comptes dont le ou les dirigeants sont clients Banque Privée à titre privé 50% de réduction
- Frais pour compte inactif 30€ / an
(cf. article L.312-19 du Code monétaire et financier à concurrence du solde disponible sur le compte).

→ Relevés de compte

- **BON À SAVOIR :** outre l'accès à votre banque 24h/24, 7j/7 sur le site mabanquepro.bnpparibas⁽¹⁾, nous mettons à votre disposition plusieurs solutions de relevés.

► Vous voulez avoir une vision globale de vos comptes courants combinée à la consultation des comptes par téléphone ou Internet (24h/24, 7j/7)

Un relevé de compte mensuel : GRATUIT	Situation Pro Socle 4,15€ / mois	Situation Pro Net 16,20€ HT / mois ⁽²⁾
Une synthèse mensuelle d'activité : restitution des flux du mois (entrées/sorties) par grandes rubriques et des soldes comptables quotidiens du mois considéré et sur 13 mois glissants, les soldes comptables fin de mois du compte courant et les flux mensuels (entrées/sorties)		
L'accès à la consultation de vos comptes par téléphone 24h/24, 7j/7 (solde, opérations, encours carte et dernières factures, virements entre comptes inscrits...)		
L'accès au service Internet BNP Net Professionnels 24h/24, 7j/7 ⁽¹⁾		

► Vous pouvez choisir la périodicité de vos relevés de compte

- Périodicité mensuelle **GRATUIT**
- Périodicité bimensuelle 1,80€ / mois
- Périodicité décadaire 3,60€ / mois
- Périodicité quotidienne 36€ / mois
- Offre Relevés en Ligne Pro **GRATUIT**
Ce service destiné aux détenteurs de BNP Net Professionnels permet de recevoir ses relevés de compte (à l'exclusion des relevés de compte en devises) directement en ligne. L'offre Relevés en Ligne Pro comprend également les relevés de commissions des opérations cartes, les décomptes des remises factures cartes pour les clients détenteurs d'un contrat commerçant, ainsi que les factures de frais et commissions bancaires.
- Duplicata de relevé de compte 12,90€ HT / relevé

→ Services en agence

- Dépôt de tous vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24
- Dépôt permanent 67€ / an
- Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés 137€ HT au minimum
- Fourniture d'attestation, selon complexité de 17,08€ HT à 34,17€ HT / demande
- Frais de recherche de documents ou d'informations
- Document de moins d'un an 15,65€ HT (avec une photocopie incluse)
- Document de plus d'un an 33,35€ HT (avec une photocopie incluse)
- Photocopie supplémentaire 0,83€ HT / unité
- Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée 18€
- Location de coffre-fort
- Frais variables selon le volume et/ou la valeur du contenu de votre compartiment
Ex : petit compartiment, 35 dm³, valeur du contenu limité à 30 500€ à partir de 104,17€ HT / an
- Échange de monnaie
- Commission 1,85%
- Au minimum, pour un client 1,80€
- Au minimum, pour un non-client 7,30€

2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

→ Esprit Libre Pro

L'offre **Esprit Libre Pro** est réservée aux professionnels réalisant un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur ou égal à 750 000 €.

► Vous voulez profiter d'un tarif préférentiel sur des produits et services essentiels à la gestion de votre quotidien

L'offre **Esprit Libre Pro** vous permet de regrouper en un abonnement mensuel unique tous les services bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien. Elle vous permet de réaliser des économies par rapport à une souscription de produits et services à l'unité.

L'offre **Esprit Libre Pro** regroupe les produits et services bancaires suivants :

Tenue de compte	- Frais de gestion - Commission de mouvement
Relevés	- Situation Pro Socle
Banque à distance	- BNP Net Professionnels
Moyens de paiement	- Carte Visa Business - 2 virements permanents (frais d'échéance) - Frais bancaires liés aux oppositions sur moyens de paiement au débit (chèques et prélèvements)

• Offre **Esprit Libre Pro** à partir de 40€ HT / mois⁽¹⁾



- Si **Ma Banque Entreprise Évolution** en remplacement de **BNP Net Professionnels** + 12€ HT / mois⁽²⁾
- Si **Carte Visa Gold Business** en remplacement de **Carte Visa Business** + 4,50€ / mois
- Si souscription ou détention d'un **Contrat monétique commerçant TPE** - 3€ / mois

→ Solutions Pro Santé



► Vous êtes un professionnel libéral de santé

L'offre **Solutions Pro Santé**⁽³⁾ regroupe l'essentiel des produits et services dont un professionnel libéral de santé a besoin. Elle vous permet de réaliser des économies par rapport à une souscription de produits et services à l'unité.

L'offre **Solutions Pro Santé** regroupe les produits et services suivants :

Tenue de compte	- Frais de gestion - Commission de mouvement
Relevés	- Situation Pro Socle
Banque à distance	- BNP Net Professionnels
Moyens de paiement	- Carte Visa Business - 2 virements permanents (frais d'échéance) - Frais bancaires liés aux oppositions sur moyens de paiement au débit (chèques et prélèvements)
Financements	- Crédit Trésorerie Santé (CTS) de 2 000 € à 30 000 € ⁽¹⁾

• Offre **Solutions Pro Santé** à partir de 30,50€ / mois



- **Encaissements de vos honoraires par Carte Bleue** :
- pour les médecins généralistes et paramédicaux + forfait à partir de 5,50€ / mois⁽²⁾
- pour les spécialistes⁽³⁾ + forfait à partir de 11€ / mois⁽²⁾
- pour les autres professions de santé + facturation proportionnelle de 0,35% à 0,40% du montant des remises
- Si **Carte Visa Gold Business** en remplacement de **Carte Visa Business** + 4,50€ / mois

→ Services Bancaires de Base

► Fournis dans le cadre du droit au compte, articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB),
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne (Carte Visa Electron),
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

GRATUIT

(1) Sous condition d'acceptation par BNP Paribas et CMV Médiforce (société du Groupe BNP Paribas, spécialisée dans le financement de l'activité des professionnels de santé). La détermination des conditions de votre crédit (montant, durée, taux, garanties) relève d'une analyse personnalisée de votre situation par CMV Médiforce. (2) Non taxable. (3) Hors radiologues.

3. BANQUE À DISTANCE

→ Mobile

▶ Vous souhaitez être alerté instantanément des événements relatifs à l'évolution de votre compte ou du marché boursier

Le service **Alertes SMS Pro** permet de recevoir automatiquement des alertes « Compte » et « Bourse ».

- Forfait Alertes SMS Pro (comprenant jusqu'à 99 alertes par mois) 5€ / mois
- Alertes SMS Pro, au-delà du forfait 0,20€ / SMS

👍 **LE +** : un paramétrage personnalisé et affiné de vos alertes (critères de déclenchement, périodicité d'envoi...).

→ Internet

▶ Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements

BNP Net Professionnels et Ma Banque Entreprise Évolution sont accessibles :

- sur Internet : mabanquepro.bnpparibas⁽¹⁾ et mabanqueentreprise.bnpparibas⁽¹⁾;
- sur mobile : applications **Mes comptes** pour BNP Net Professionnels et **Ma Banque Entreprise** pour Ma Banque Entreprise Évolution⁽¹⁾.

E-services : accès au formulaire en ligne, commande de chèquiers, opposition des chèques/cartes, édition des RIB/IBAN, suivi des flux + avis d'exécution et gestion des pouvoirs et des contrats avec visualisation de la liste d'utilisateurs et gestion fine des droits d'accès détaillés de chacun.	E-service souscrit seul 5€ HT / mois	
Comptes et opérations unitaires : consultations de soldes + opérations et gestion des comptes privés et professionnels (virements en France et à l'étranger, oppositions carte, chèques et prélèvements, autorisations de prélèvements, commandes de chèquiers, éditions de RIB, souscriptions et consultations des relevés et contrats privés et professionnels en PDF).	Ma Banque Entreprise Évolution 23,80€ HT / mois	BNP Net Professionnels 12,75€ HT / mois
Titres, Bourse : accès aux cours de Bourse, passation d'ordres. <i>Pour BNP Évolution : gestion des OPC BNP Paribas uniquement.</i>		
Opérations de décaissement et d'encaissement : virements multiples SEPA et internationaux, remises de prélèvements et d'effets de commerce. <i>Toute action de saisie et/ou de validation de virement ou de tiers nécessite l'utilisation d'une Carte Transfert sécurisé.</i>		

BNP Net Professionnels est un service destiné aux clients réalisant un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 750000€.

▶ Vous souhaitez personnaliser votre offre Ma Banque Entreprise Évolution pour répondre à des besoins plus spécifiques



- Pour gérer vos effets domiciliés : **module « Bons à payer »** +4€ HT / mois
- Pour gérer vos OPC BNP Paribas : **module « OPC »** +5€ HT / mois
- Pour visualiser vos comptes de prêts : **module « Financement »** +4€ HT / mois
- Pour sécuriser davantage vos virements saisis en ligne : **module « Flux Sécurisés »** : +5€ HT / mois

▶ Pour vous identifier et pour sécuriser vos opérations sur Ma Banque Entreprise Évolution et Échanges de Fichiers Evolution, nous vous proposons deux solutions :

- **Carte Transfert Sécurisé**
 - Carte Transfert Sécurisé 40€ facturé tous les 2 ans à la date anniversaire
 - Lecteur de carte Transfert Sécurisé sans fil 28€ HT à l'acquisition
- **Certificat électronique**
 - SWIFT 3SKey modèle USB PRO 92€ HT facturé tous les 3 ans à la date anniversaire
 - SWIFT 3SKey modèle NG-Flash 107€ HT facturé tous les 3 ans à la date anniversaire

→ Échanges de fichiers

▶ Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges informatiques de fichiers

Échanges de Fichiers Évolution est un service de transfert sécurisé de données informatiques entre vous et BNP Paribas (transmission de vos fichiers à BNP Paribas en toute sécurité et rapatriement automatique des informations en provenance de BNP Paribas pour les exploiter à l'aide d'un logiciel dédié).

Vous choisissez entre deux protocoles de télétransmission pour vos échanges de fichiers :

- Transnet Évolution lorsque vous êtes en relation unique avec BNP Paribas ;
- EBICS lorsque vous êtes en relation avec BNP Paribas et d'autres banques. Dans ce cas, vos échanges de fichiers sont possibles grâce à un logiciel approprié (si vous n'en possédez pas, voir notre solution NetCash).

L'abonnement aux Échanges de Fichiers Évolution comprend :

Sens : Client > Banque	- Virements France, SEPA ⁽¹⁾ - Remise de LCR (lettre de change relevé) / BOR (billet à ordre relevé) - Bon à payer LCR / BOR
Sens : Banque > Client	- Relevés de comptes standard - Relevés de LCR / BOR - Impayés LCR / BOR

Abonnement à Échange de Fichiers Evolution 19,90€ HT / mois
La validation de fichiers envoyés à la Banque nécessite également l'utilisation d'une solution de sécurisation.



- **Options complémentaires à Échanges de Fichiers Evolution :**
 - Remises de prélèvements et prélèvements SEPA⁽¹⁾ +4,50€ HT / mois
 - Relevés de comptes enrichis +4,50€ HT / mois
 - Avis d'opérés virements prélèvements +4,50€ HT / mois
 - Traçabilité de vos remises +4,50€ HT / mois
 - Avis d'impayés +4,50€ HT / mois

Pour les autres services disponibles en option, veuillez consulter votre chargé d'affaires BNP Paribas

(1) Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 28 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède), plus 4 pays de l'AELE (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse), Monaco et Saint-Marin.



► Vous êtes expert-comptable et souhaitez automatiser vos transactions avec BNP Paribas

- Le service **Échange de Fichiers Evolution Experts-Comptables** combine :
 - Pour la gestion interne de votre cabinet : la mise à disposition des écritures bancaires du cabinet et l'automatisation des encaissements par prélèvements, des honoraires de tous les clients ;
 - Pour la tenue de la comptabilité des clients de votre cabinet : la mise à disposition des écritures bancaires de nos clients communs (experts-comptables / BNP Paribas) et l'automatisation des paiements de salaires des clients domiciliés chez BNP Paribas.
- Abonnement à Échange de Fichiers Évolution Experts-Comptables** jusqu'à 10 comptes inclus, incluant avis de prélèvement et relevés de compte enrichis :
 - hors option « Avis d'impayés » 28,80€ HT / mois
 - avec option « Avis d'impayés » 33,30€ HT / mois
- Par compte supplémentaire**, au-delà du 10^e compte 2€ HT / mois

→ Solution de gestion et de communication

► Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

- NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :
 - gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques, internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie ;
 - créer ou importer des fichiers et envoyer vos opérations bancaires (virements et prélèvements SEPA, virements internationaux, remises de LCR et de bons à payer) ;
 - exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.
- Abonnement à NetCash Simplicité** à partir de 54€ HT / mois (jusqu'à 10 comptes et hors abonnement au service « Échanges de Fichiers »)
- Frais par compte hors-forfait** (au-delà de 10 comptes) 2,25€ HT/mois

4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

→ Espèces

- Retrait d'espèces aux guichets automatiques de la Banque** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : le jour même du retrait
- Dépôt d'espèces** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : le jour même du dépôt

→ Chèques

- Mise à disposition en agence** **GRATUIT**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile par lettre suivie**⁽¹⁾ **GRATUIT** (incluant les frais postaux)
- Frais d'envoi de chéquier à domicile** 4,17€ HT (hors frais de recommandés postaux, à l'unité)
- Frais de destruction de chéquier sur commande exceptionnelle et non retiré dans un délai de 2 mois** 6€ / chéquier
- Paiement par chèque** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation
- Chèque de banque** 9,90€ / chèque de banque
- Opposition sur chèque à ordre, à votre agence** 16€ / opération
- Opposition sur chèque à ordre, par un service de banque électronique** 10,50€ / opération
- Remise de chèque en euros sur la France** **GRATUIT**
jour de comptabilisation + 1 jour ouvré⁽²⁾⁽³⁾

► Vous souhaitez réduire le risque d'impayés lors de paiement par chèque

Le service **Vérifiance – FNCI – Banque de France** vous permet d'interroger le Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) géré par la Banque de France en utilisant un « lecteur de chèques » connecté à un terminal de paiement électronique.

- Abonnement au service Vérifiance avec 50 consultations gratuites** 67€ HT / an et / SIRET
- Forfait pour 100 consultations minium auprès du FNCI** 15€ HT / lot de 100 consultations
- Lecteur de chèques**
 - Location 48 mois à partir de 19€ HT / mois
 - Location 36 mois à partir de 22,10€ HT / mois

► Vous effectuez un règlement par chèque en faveur de l'étranger – IMPORT

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
Sans change (en euros)	1‰	27,50€	260€
Sans change (en devise)	de 0,50‰ à 1‰	27,50€	260€
Avec change : (en euros ou en devise)	1,50‰	52€	260€

Date de valeur pour les opérations sans change : date d'exécution de l'opération (J-1)
Date de valeur pour les opérations avec change : date d'exécution de l'opération (J-1)

(1) Pour les clients ayant une adresse courrier en France métropolitaine et à Monaco. (2) Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15 h si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas. (3) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

► Vous remettez à l'encaissement un chèque payable à l'étranger – EXPORT

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
Chèque émis dans la monnaie du pays sur lequel il est tiré ⁽¹⁾	1%	17,50€	60€
Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays sur lequel il est tiré ⁽¹⁾	1%	17,50€	110€

Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire (J+1 calendaire)

Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

→ Carte bancaire : paiements

► Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait

La **Carte Visa Business BNP Paribas** vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en France et à l'étranger, en bénéficiant de garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	Visa Business 	Visa Gold Business 
Cotisation annuelle (- 50% sur la 2 ^{de} carte)	57€	140€
1^{re} Carte Visa Business si contrat monétique commerçant	GRATUIT	50% de réduction
Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs	Jusqu'à 4500€	Jusqu'à 8000€
Paielements : > en France et dans la zone euro	GRATUIT	GRATUIT
> dans d'autres pays ⁽²⁾	2,90% + 0,90€ / opération	2,90% + 0,90€ / opération
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs	Jusqu'à 800€	Jusqu'à 2000€

(1) Hors éventuelle commission de change. (2) La conversion en euros est effectuée par le Centre International VISA à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau visa, majorées de la commission indiquée ci-dessus. (3) Sans frais pour les retraits aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Global Network) et des banques partenaires du réseau Global Alliance dont la liste est disponible sur le site mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger.

	Visa Business 	Visa Gold Business 
Retraits en France et dans la zone euro : > Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non partenaires	1€ / retrait, au-delà de 6 retraits / mois ⁽³⁾	GRATUIT
> Aux guichets des agences hors BNP Paribas	5€ / retrait	5€ / retrait
Retraits dans d'autres pays⁽²⁾ : > Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non partenaires	2,90% + 3€ / retrait	2,90% + 3€ / retrait
> Aux guichets des agences hors BNP Paribas	2,90% + 5€ / retrait	2,90% + 5€ / retrait

i BON À SAVOIR :

- Les retraits aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) sont **GRATUITS** en France et à l'étranger.
- Retrouvez les pays et banques partenaires sur mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger

+ LE + :

avec la **Carte Visa Gold Business**, bénéficiez d'assurances complémentaires sur vos déplacements professionnels et privés ainsi que de services d'urgence à l'étranger : du cash et une carte de dépannage en cas de perte ou de vol.

Autres prestations liées à votre **Carte Visa Business** ou **Visa Gold Business**

- Réédition du code secret 7,50€ HT / opération
- Mise en opposition 7,50€ / opération
- Envoi d'une carte hors renouvellement 6€ / carte
- Modification du plafond de paiement ou de retrait 3,50€ HT / opération
- Recherche de document, demande de facturette carte ou de justificatif de retrait 12,90€ / opération
- Facturation du super différé selon le taux de référence du découvert
- Déclaration d'une carte à la Banque de France 25€

→ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

→ ABONNEMENT À UN CONTRAT MONÉTIQUE

► Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un **Contrat monétique**.

La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- la vente de proximité ou à distance ;
- le type de cartes (débit, crédit, commerciale) et leur zone géographique d'émission ;
- le montant moyen par facture.



► Vous encaissez occasionnellement des paiements par carte bancaire

Le **forfait ACCESS** est réservé aux professionnels dont le chiffre d'affaires par carte bancaire est inférieur à 12000€ TTC / an.
Forfait ACCESS, quel que soit le nombre de transactions 4€ / mois

➔ MATÉRIEL D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

► Une fois un contrat monétique souscrit, vous devez vous équiper d'un terminal de paiement

TÉPÉO+ est l'offre de terminaux de paiement électronique de BNP Paribas pour effectuer vos encaissements par carte bancaire (française ou étrangère). BNP Paribas vous propose 5 TPE au choix en fonction de vos besoins et de votre activité professionnelle, à la location ou à l'achat.

• **Location de TPE TÉPÉO+** à partir de 14€ / mois

LES + : pour 2€ HT de plus par mois, bénéficiez de l'installation et de la maintenance sur site. En cas de panne, un technicien intervient sous 8 heures ouvrées.

► Vous encaissez de nombreux paiements par carte bancaire lors de vos déplacements

• **TPE 3G de TÉPÉO+** à partir de 32€ HT / mois (abonnement 3G inclus)



► Vous êtes un professionnel de santé et désirez proposer à vos patients de payer par carte bancaire

Notre offre de **TPE bi-fente** est une offre dédiée aux professionnels de santé à des prix très attractifs.

Elle permet :

- la lecture des cartes Vitale ;
- la télétransmission des feuilles de soins électroniques ;
- les encaissements par carte bancaire, rapidement et en toute sécurité.

• **Location de TPE bi-fente**

Si vous disposez déjà d'un lecteur de cartes Vitale et ne souhaitez pas de TPE bi-fentes, **TÉPÉO+** répond à vos besoins.

LE + : dans le cadre de l'offre groupée de services Solutions Pro Santé, bénéficiez en tant que professionnel de santé de tarification préférentielle sur vos transactions monétiques.

► Vous souhaitez encaisser les paiements par carte bancaire où que vous soyez

Mobo est la solution d'encaissement de paiement par carte bancaire sur smartphone et tablette dédiée aux professionnels, en particulier, en mobilité. Elle permet de transformer votre smartphone ou tablette en terminal de paiement.

Mobo comporte :

- une application de caisse ;
- un lecteur de carte (PIN Pad) ;
- un accès à un site Internet de gestion des ventes pour suivre votre activité.

LES + :

- **Économique** : vous n'avez aucuns frais fixes récurrents et n'êtes facturé qu'à l'utilisation.
- **Léger** : vous emportez partout le lecteur de cartes connecté à votre smartphone ou tablette et l'utilisez à chaque fois que vous en avez besoin.
- **Intuitif** : vous maîtrisez en quelques minutes une application smartphone très riche.

- **Application mobile et accès au site de gestion des ventes** **GRATUIT**
- **Lecteur de carte** 95€ HT
- **Commission monétique sur les paiements encaissés** 1,90%

➔ OFFRE DE VENTE À DISTANCE

► Vous développez votre activité sur Internet ou par correspondance et avez besoin d'une solution d'encaissement sécurisée

L'offre de vente à distance **Mercanet** vous permet :

- d'accepter les paiements de vos clients via **différents modes de règlement** : cartes bancaires, portefeuilles électroniques (Paylib et MasterPass), compte Paypal, American Express, paiement en plusieurs fois ;
- de bénéficier d'un **paiement sécurisé** grâce au 3D Secure (3Ds), du contrôle des encours et de l'utilisation des cartes et du système anticarding, de disposer d'un environnement sécurisé par un ensemble de contrôles antifraude (en option) ;
- de bénéficier d'**outils de gestion et de reporting** pour faciliter le suivi et la gestion de vos opérations : consultation de l'historique des paiements, annulation ou remboursement de transactions...

Pour bénéficier de l'offre **Mercanet**, un contrat monétique spécifique aux opérations de vente à distance par carte doit être préalablement souscrit.

	Mercanet Start Contrat souscrit jusqu'au 31/12/2019	Mercanet Essentiel	Mercanet VPC
Canal de vente	Internet, smartphone, tablette	Internet, smartphone, tablette, vente par correspondance	Vente à distance : courrier, téléphone... (à l'exclusion d'Internet)
Cible	Démarrage ou faible activité Acheteurs : France	Activité plus soutenue Acheteurs : pas de limitation géographique	
Frais d'inscription	120€ HT	200€ HT	
Forfait mensuel	18€ HT / mois 50 transactions incluses	29,90€ HT / mois 200 transactions incluses	
Transaction supplémentaire	0,36€ HT	0,15€ HT	
Journal de rapprochement bancaire	-	31€ HT / mois	
Contrôles antifraude	-	21€ HT / mois	

Option

Option

→ Effets de commerce

► Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce

Date de valeur appliquée : veille calendaire du règlement

- Par échéance avisée **GRATUIT**
- Par échéance, si nous n'avons par reçu vos instructions de paiement 25,40€
- Fourniture de relevés LCR/BOR à payer :
 - avec convention de paiement automatique des effets de commerce 1,90€ / relevé
 - sans convention de paiement automatique des effets de commerce 7,50€ / relevé

► Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement

Date de valeur appliquée : 4 jours calendaire après l'échéance (reporté s'il y a lieu)⁽¹⁾

• Remise d'effets de commerce à l'encaissement par télétransmission :

- Remise validée par votre agence
 - Frais par remise 10€ / remise
 - Frais par effet 0,54€ / effet

Remise validée via les services télématiques

- Frais par remise **GRATUIT**
- Frais par effet 0,54€ / effet

• Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier :

- Frais par remise 15€ / remise
- Frais par effet 9€ / effet⁽²⁾
- Demande de restitution d'effet 4,50€ / effet
- Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation 20,30€ / effet

► Vous remettez à l'encaissement un effet payable à l'étranger – EXPORT

Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire

Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

- Encaissement⁽³⁾ d'un effet libre 1‰ / effet
- Minimum 21,50€ / effet
- Maximum 650€ / effet
- Envoi à l'acceptation 40€ / effet

► Règlement d'effets payable à l'étranger – IMPORT

- Encaissement⁽³⁾ d'un effet libre 1‰ / effet
- Minimum 21,50€ / effet
- Maximum 650€ / effet
- Avis de sort 40€ / effet

(1) Sous réserve que la remise soit reçue au minimum 6 jours ouvrés (télétransmission) ou 7 jours ouvrés (support magnétique ou papier) avant l'échéance. (2) Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu, en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 5,30€. (3) Hors éventuelle commission de change.

→ Virements

i BON À SAVOIR : virement SEPA : tous les virements tiers en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾.

► Vous émettez un virement SEPA⁽¹⁾

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

• Ordre de virement ordinaire émis par internet avec BNP Net Professionnels⁽²⁾ :

- Frais par virement standard **GRATUIT**
- Frais par virement instantané (vers compte hors BNP Paribas) 1€ / virement

• Ordre de virement ordinaire émis sur support papier :

- Frais par virement standard 5€ / virement

• Commission additionnelle pour les virements ordinaires standards :

- Option urgent 6,50€ / virement

• Remise de virement ordinaire, par télétransmission :

- Remise validée par votre agence
 - Frais par remise 7€ / remise
 - Frais par virement ordinaire⁽³⁾ 0,20€ / virement

Remise validée via les services télématiques

- Frais par remise **GRATUIT**
- Frais par virement ordinaire⁽³⁾ 0,20€ / virement

• Remise de virement ordinaire, sur support papier :

- Frais par remise **GRATUIT**
- Frais par virement ordinaire 7€ / virement

• Virement permanent⁽⁴⁾ :

- Frais d'échéance 1,50€ / virement

• Virement de trésorerie :

- Par télétransmission 7,40€ / virement
- Sur support papier 15,50€ / virement

► Vous recevez un virement SEPA⁽¹⁾

Date de valeur appliquée :

- Date de règlement de l'opération

- En valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas (même utilitaire)

• Commissions d'encaissement, hors éventuelle commission de change

- Virement SEPA ordinaire (standard ou instantané) **GRATUIT**

(1) Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 28 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède), plus 4 pays de l'AELE (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse), Monaco et Saint-Marin. (2) Dans la limite de 12 500€ / jour. Sur le site mabanquepro.bnpparibas, les émissions de virements non SEPA sont disponibles en euros ou dans la devise de 41 pays (liste disponible sur le site mabanquepro.bnpparibas sur la page du simulateur des coûts d'un virement international dans la rubrique "Notre Offre". (3) Hors éventuelle commission de change. (4) Exclusivement entre comptes en euros, détenus en France et à Monaco.

► Vous émettez un virement non SEPA

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

Ordre de virement émis par Internet avec BNP Net Professionnels⁽¹⁾ ou télétransmis⁽²⁾ :	
- Virement en euros à destination d'une filiale de BNP Paribas ⁽³⁾	3€ / virement
- Autres	9,50€ / virement
Ordre de virement émis sur support papier :	
- Commission d'émission minimum ⁽⁴⁾	19€
- Commission d'émission maximum ⁽⁴⁾	65€
Commissions additionnelles pour les virements internationaux :	
- IBAN, BBAN ou code BIC ⁽⁵⁾ absent ou erroné	12,90€
- Option virements standards urgents	6,50€
- Option « sans frais pour le bénéficiaire »	20,50€
Commission de change (à ajouter s'il y a lieu) :	
- Virement télétransmis ou émis par Internet avec BNP Net Professionnels	15€
- Taux de commission pour un virement émis sur support papier	1 %
- Commission minimum pour un virement émis sur support papier	15€
- Commission maximum pour un virement émis sur support papier	65€
Virement de trésorerie	
- Sur support papier	26,50€ / virement

► Vous recevez un virement non SEPA

Date de valeur appliquée :

Opération en euros ou en devises date de règlement de l'opération

Commission d'encaissement (hors commission de change) ⁽⁶⁾	19€
Commission de change, à la charge du bénéficiaire, à ajouter (s'il y a lieu)	
- Jusqu'à contre-valeur de 75 000€	0,5% du montant
- Au-delà de 75 000€	0,25% du montant
- Commission de change minimum	15€

→ Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

► Les prélèvements SEPA, TIP SEPA au débit de votre compte

Avis de prélèvement ou TIP reçu	GRATUIT
Date de valeur appliquée : date d'exécution de l'opération	
Opposition sur prélèvement	
- Effectuée à votre agence	12,50€ / opération
- Effectuée par un service de banque électronique	10,50€ / opération
Autorisations de créanciers à prélever	
- Ouverture d'une liste effectuée à votre agence	12,50€
- Ouverture d'une liste effectuée par un service de banque électronique	10,50€
- Ajout de créancier	5€ pour la première plage de 1 à 10 créanciers ⁽⁷⁾
Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (SDD B2B)	15€ / mandat enregistré

(1) Dans la limite de 12 500€/jour. Seuls les virements en euros, et les virements dans la devise du pays pour les États-Unis, le Canada, le Japon, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark sont disponibles sur mabanquepro.bnpparibas. (2) Hors éventuelle commission de change. (3) Virement en euros, à destination de la Bank of Nanjing en Chine, de la Bank of the West ou de la First Hawaiian Bank aux États-Unis, de la BICI Gabon, de la BICI Guinée en Guinée, de la BICI Mali, de la BICI Sénégal, de la BICIAB au Burkina Faso, de la BMCI au Maroc, de BNP Paribas Égypte, de BNP Paribas El Djazair en Algérie, de la TEB en Turquie, de l'Orient Commercial Bank au Vietnam, de l'UBCI en Tunisie, ou de l'UkrSibbank en Ukraine. (4) Commission d'émission papier (0,6% avec minimum 9,50€/maximum 36€) + commission de saisie papier (0,4% avec minimum 9,50€/maximum 29€). (5) BIC Swift : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique. L'utilisation du BIC est facultative pour les opérations nationales depuis le 1^{er} février 2014 et pour les opérations transfrontalières depuis le 1^{er} février 2016. (6) Et hors frais éventuels du correspondant. (7) 4€ pour la 2^e plage de 11 à 20 créanciers et 3€ pour la 3^e plage supérieure à 21 créanciers.

► Les prélèvements SEPA au crédit de votre compte

Prélèvements SEPA	Date de valeur appliquée : date de règlement interbancaire
Prélèvements au crédit de votre compte, par télétransmission	
Date de valeur appliquée : date d'opération	
- Remise validée par votre agence	7€ / remise
- Remise validée via les services télématiques	GRATUIT
- En + par prélèvement	0,41€ / prélèvement

→ Produits et services n'étant plus commercialisés / La protection des moyens de paiement

BNP Paribas Sécurité Pro est une solution d'assurance et d'assistance en cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire ou du chéquier BNP Paribas, de vos papiers officiels, et des clés de vos locaux professionnels. Le vol d'espèces par agression dans les 48 heures suivant le retrait dans un distributeur automatique « CB » avec une carte bancaire BNP Paribas ou le vol par agression des fonds lors de leur transport entre votre lieu de travail et l'agence BNP Paribas est également couvert.

• BNP Paribas Sécurité Pro 39,22€ HT / an

BNP Paribas sécurité pro n'est plus commercialisé depuis le 01/05/2019. Les clients adhérents avant cette date restent couverts par les garanties d'assurance et l'assistance détaillées dans la notice d'information disponible en agence.

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

La commission d'intervention est prélevée séparément des autres frais inclus dans les forfaits de frais de rejets pour défaut de provision (chèque, virement permanent, prélèvement).

→ Commission d'intervention

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : remise de chèques erronée, position débitrice irrégulière, absence de signature sur ordre émis, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur.

• Frais de commission d'intervention 9,50€ / opération, plafonné à 570€ / mois

→ Opérations particulières

Traitement des incidents	
- Frais par opposition à tiers détenteur	100€
- Frais par saisie-attribution	100€
- Frais par saisie-conservatoire	100€
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû au Trésor public, dans la limite de 100€ ⁽¹⁾
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (1 ^{re} lettre sans frais)	34€
- Frais suite à notification d'interdiction bancaire signalée par la Banque de France	33,50€
- Lettre de clôture juridique	39€
Comptes de prêts irréguliers	
- Annulation d'amortissement	50€
- Relance échéance impayée	34€

(1) Nouvel article L.262, 5° du Livre des Procédures Fiscales. La nouvelle procédure de saisie administrative à tiers détenteur entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et remplacera les procédures existantes suivantes : l'avis à tiers détenteur, l'opposition à tiers détenteur, la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, la saisie de créance simplifiée et l'avis de saisie en matière de contributions indirectes.

→ Incidents de paiement

- **Sur chèque émis**
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision..... 14€
Forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Chèque ≤ 50€ 30€ / chèque émis sans provision
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 20,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)
 - Chèque > 50€ 50€ / chèque émis sans provision
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 40,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

Par exemple, pour un rejet d'un chèque pour défaut de provision d'un montant > 50 euros, le forfait de frais de 50 euros sera prélevé : à hauteur de 9,50 euros pour la commission d'intervention et de 40,50 euros au titre des autres frais inclus dans ce forfait.

Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et la déclaration à la Banque de France pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, la commission d'intervention (prélevée séparément), ainsi que les frais d'envoi en recommandé.
- **Sur Carte Visa Business ou Visa Gold Business**
Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait 25€
- **Sur prélèvement SEPA (forfait par opération)**
Frais de rejet de prélèvement pour défaut ou insuffisance de provision
 - Montant < 20€ **GRATUIT**
 - Montant ≥ 20€ 20€
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 10,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)
- **Sur virement**
Rejet de virement pour coordonnées bancaires erronées ou compte clos..... 6,50€ / virement
- **Sur virement permanent (forfait par opération)**
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
 - Montant < 20€ **GRATUIT**
 - Montant ≥ 20€ 20€
(Soit 9,5€ au titre de la commission d'intervention et 10,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)
- **Sur effet de commerce domicilié**
Effet rejeté pour défaut ou insuffisance de provision..... 20€ / effet⁽²⁾

→ Incidents d'encaissement

- **Sur chèque remis revenu impayé**
 - Pour le motif « sans provision »..... **GRATUIT**
 - Pour les autres motifs 17,50€ / impayé
 - Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement..... 20€
Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale
- **Effet de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé** (hors frais de protêt éventuels)
Information télétransmise..... 8,75€ / impayé
Information transmise sur support papier..... 19€ / impayé
Date de valeur appliquée : veille calendrier de la date de disponibilité pour BNP Paribas
- **Prélèvement SEPA remis et revenu impayé** 14,80€ / impayé
Date de valeur appliquée : date de règlement de rejet

6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS

→ Financement court terme et affacturage

► Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

► Vous souhaitez anticiper une rentrée d'argent à venir

La facilité de caisse **Flexilia** est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée dans la limite du montant maximum autorisé. Votre compte bancaire doit repasser créditeur au moins 15 jours dans le mois civil.
C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

Le **découvert autorisé** vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels.
Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre chargé d'affaires.

Frais de dossier : à l'ouverture et au renouvellement de la ligne 1% du montant – maximum 100€.

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté du compte :

- des **intérêts débiteurs**, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'index en vigueur dans le contrat auquel s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
- de la **commission du plus fort découvert**, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

Pour la clientèle des professionnels, la **commission de confirmation** et la **commission de non-utilisation** ne sont pas perçues par BNP Paribas.

► Vos clients vous règlent par effets de commerce et vous souhaitez disposer immédiatement des fonds

L'**Escompte** est une avance de trésorerie consentie par BNP Paribas contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients, avant leur date d'échéance et sous réserve d'acceptation.

En sus des **commissions de service liées aux effets** (voir page 14) : facturation d'une **commission d'endos** de 0,6% du montant des effets remis, avec un minimum de 5,30€ / remise par télétransmission, sur support magnétique ou papier.

► Vous souhaitez financer votre poste client

L'**Affacturage** est une solution d'accompagnement globale pour améliorer votre gestion quotidienne intégrant achat et financement de factures, garantie contre le risque d'insolvabilité clients, relance et recouvrement.

BON À SAVOIR : forfaits évolutifs adaptés à la croissance de votre activité. Un chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous proposer la solution qui répond à votre besoin.

(1) Si le montant du prélèvement est inférieur à 20€, les frais sont à la hauteur du montant du prélèvement.

(2) Si le montant de l'effet est inférieur à 20€ les frais sont à la hauteur du montant de l'effet.

→ Financement moyen/long terme

► Vous avez besoin d'une enveloppe de crédit disponible à tout moment

Le **Crédit Silo** est une enveloppe de crédit disponible à tout moment pour vos investissements professionnels courants⁽¹⁾ (achat de matériel, véhicules, travaux...). Vous réglez directement vos fournisseurs et BNP Paribas crédite votre compte sur simple présentation de vos factures.

Principales caractéristiques du Crédit Silo :

- Montant de l'enveloppe : de 5 000 à 75 000€ ;
- Taux : indexé sur l'Euribor⁽²⁾, taux moyen mensuel 12 mois ;
- Durée de l'utilisation : 2 ans ;
- Durée d'amortissement : 3 ans ;

- 👍 **LES + :**
- Vous ne réglez les intérêts que sur les sommes utilisées
 - Remboursement anticipé sans pénalité

► Vous souhaitez financer la création de votre entreprise ex-nihilo

Le **Pré'Créa** est un crédit à moyen terme amortissable, réalisé en partenariat avec Bpifrance. Il est destiné à financer l'ensemble de vos investissements nécessaires au démarrage d'activité : matériel, actifs incorporels tels que le droit au bail ou les licences, et les besoins immatériels dans la limite de 30% du montant du prêt pour ces derniers.

Principales caractéristiques du Crédit Pré'Créa :

- Montant : jusqu'à 200 000€ ;
- Taux : fixe ou variable indexé sur l'Euribor⁽²⁾ 3 mois moyen mensuel ;
- Durée d'amortissement : 2 à 7 ans ;

- 👍 **LES + :**
- Sans frais de dossier
 - Sans caution personnelle
 - Différé d'amortissement en capital de 6 mois possible

► Vous souhaitez financer la reprise d'une entreprise

Colorato Reprise est un crédit à moyen terme amortissable, réalisé en partenariat avec la SIAGI. Il est destiné à financer la reprise en direct de tout ou partie d'une entreprise (part, actions, fonds de commerce) et des matériels nécessaires.

Principales caractéristiques de Colorato Reprise :

- Montant du crédit : de 15 000 à 150 000€ en reprise (1^{re} installation)
- Taux : fixe ou variable capé
- Durée d'amortissement : jusqu'à 10 ans

- 👍 **LES + :**
- Sans caution personnelle, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'offre
 - Possibilité d'un différé en capital de 12 mois maximum

► Vous souhaitez procéder à la reprise d'une entreprise via une holding

Colorato Transmission est un crédit moyen terme amortissable, réalisé en partenariat avec Bpifrance, et destiné à financer la reprise via une société holding constituée par des personnes physiques ou par des entreprises existantes.

Principales caractéristiques de Colorato Transmission :

- Condition : disposer d'un apport personnel d'au moins 20% et répondre aux critères définis par Bpifrance, notamment en termes de secteurs d'activités ;
- Taux : fixe ou variable indexé sur l'Euribor⁽¹⁾ moyen 3 mois ou 12 mois (selon la périodicité d'amortissement) ;
- Durée d'amortissement : de 3 à 7 ans.

► Vous voulez une solution pour répondre à vos besoins de financement moyen/long terme, sans limitation de montant

Colorato vous permet de financer tous types d'investissements (investissements d'équipement, véhicules professionnels, locaux professionnels, travaux d'aménagement...) et vous offre la possibilité de choisir parmi un large éventail d'options (taux, modalités de remboursement...).

Principales caractéristiques de Colorato :

- Montant du crédit : en fonction de l'objet financé et de vos capacités de remboursement ;
- Taux : fixe ou variable ou variable plafonné à +1%, +1,5% ou +2% ;
- Durée de remboursement : jusqu'à 20 ans selon l'objet de financement.

Frais à la mise en place du financement moyen-long/terme par tranche de prêt, pour un capital :

≤ 50 000 €	1%
> 50 000 € et ≤ 150 000 €	0,5%
> 150 000 €	0,4%
Perception minimum	150 € / dossier

→ Gestion des dossiers de financement

► Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

- Réédition d'un plan de remboursement 27,50€ HT / dossier
 - Information annuelle des personnes qui se sont portées caution 50€ / courrier
 - Frais de mainlevée de nantissement 35€ HT
 - Indemnités minimum pour remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe 404€ / prêt
- Les indemnités financières sont définies par ailleurs dans le contrat de prêt*

Frais de réaménagement par tranche de prêt, pour un capital restant dû :

≤ 50 000 €	1%
> 50 000 € et ≤ 150 000 €	0,5%
> 150 000 €	0,4%
Perception minimum	145€ / dossier

► Demande de caution bancaire

Frais liés à l'établissement de :

- Acte simple, sur un imprimé normalisé préétabli 60€
- Acte complexe à partir de 115€
- Avenant (modification apportée à l'acte d'origine) 60€
- Mainlevée à votre demande 60€

7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS

→ Le placement des excédents de trésorerie

BON À SAVOIR : une sélection d'OPC (SICAV ou fonds communs de placement) gérée par BNP Paribas Asset Management permet de placer vos excédents de trésorerie selon votre horizon de placement.

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen/long terme

Trois de nos fonds communs de placement répondent à cet objectif :

	Indice de référence	Montant minimum de souscription	Droits d'entrée maximum	Frais de gestion annuels maxi. TTC
--	---------------------	---------------------------------	-------------------------	------------------------------------

Placement court terme (moins d'un an) :

BNP Paribas Dynamique 6 mois	EONIA ⁽¹⁾	1 part	0,50%	0,45%
-------------------------------------	----------------------	--------	-------	-------

Placements moyen/long terme (plus d'un an) :

BNP Paribas Sustainable Bond Euro Short Term	EONIA ⁽¹⁾	1 millième de part	néant	1%
BNP Paribas Deposit Moyen Terme Plus	Euribor 3 mois ⁽²⁾	100 000€ pour la 1 ^{re} souscription	2%	1,10%

• Commission complémentaire sur souscription d'OPC non BNP Paribas 20,83€ HT / ordre



• Pour les associations, nous vous proposons également :
Livret A⁽³⁾ 0,75%

→ Les opérations de Bourse

BON À SAVOIR :

- La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission.
- Vous pouvez passer vos ordres sur les principales places internationales depuis mabanquepro.bnpparibas ou depuis l'application **Mes comptes** disponible sur smartphones et tablettes.
- Les tarifs standard ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

► La gestion de votre compte titres

Forfait 15€ / an

LE + : le forfait est offert si au moins un ordre d'achat en Bourse ou une souscription d'OPC est exécuté dans l'année.

(1) EONIA : taux du marché monétaire au jour le jour.

(2) Euribor 3 mois : taux offert sur le marché interbancaire pour des dépôts à terme 3 mois.

(3) Taux en vigueur depuis le 01/02/2018.

► Vous passez des ordres sur des valeurs cotées Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

Ordre de Bourse sur des valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles

Ordre de Bourse sur des valeurs cotées à l'étranger (Londres, Francfort, Milan, Zurich, Madrid, NYSE, Nasdaq)

Ordre effectué sur mabanquepro.bnpparibas par BNP Net Professionnels (Internet)

Frais fixes	GRATUIT	13,38€
Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	0,46%	0,40%
avec un minimum par ordre de :	6,10€	Sans minimum par ordre

Ordre effectué à l'agence

Frais fixes	3,47€	14,21€
Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	Applicable par tranche : • jusqu'à 8000€ : 1,13% • de plus de 8000€ à 50000€ : 0,92%	Europe : 1,25% Reste du monde : 1,42%
avec un minimum par ordre pour l'ensemble des frais fixes + commissions de :	10,41€ <i>Les conditions et tarifs des transactions supérieures à 50000€ sont disponibles dans votre agence</i>	34,20€ + frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères calculés lors de la transmission de l'ordre

→ La conservation du portefeuille titres et les autres services

► Droits de garde

BON À SAVOIR : les droits de garde sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le Groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Conditions standard :

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les frais fixes sont calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date. La commission proportionnelle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établie à la fin de chaque trimestre civil.

• Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicable par tranche de montant de portefeuille :

- Jusqu'à 50 000€	0,233% HT
- De 50 000€ à 100 000€	0,192% HT
- De 100 000€ à 150 000€	0,142% HT
- Plus de 150 000€	0,075% HT

- **Commission fixe par ligne de portefeuille :**
 - Valeurs au porteur 4€ HT
 - Valeurs nominatives 10€ HT
 - Valeurs en dépôt à l'étranger (hors Paris, Amsterdam, Bruxelles) 11,75€ HT
 - Forfait minimum par compte, quelle que soit la valeur des titres 24,92€ HT

► Les autres services

- **Service Plus-values** 75€ / an
- **Transferts de titres à la concurrence (frais fixes par ligne)**
 - Titres déposés à Paris, Amsterdam, Bruxelles 12€
 - Titres déposés à l'étranger 41€

► Opérations Or

- **Achat et vente d'or, en pièces ou lingots :**
 - Commission sur le montant brut de la négociation 2,50%
 - Minimum de perception par ordre 40€ HT / ordre
 - Une commission en euros, vient s'ajouter aux frais repris ci-dessus de notre intermédiaire.
 - D'autres frais annexes (Sac scellé, Frais d'expertise, Réfection de bulletin) peuvent être facturés par notre intermédiaire et viendront s'ajouter au montant de la transaction.

→ La constitution d'un capital

► Vous souhaitez vous constituer un capital à votre rythme

BNP Paribas Multiplacements 2 est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie. BNP Paribas Multiplacements 2 peut être souscrit en ligne sur mabanquepro.bnpparibas.

Le montant minimum du versement initial est de 50€ brut de frais d'entrée. Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 4,75% maximum. D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice du contrat.

► Vous souhaitez vous constituer une épargne salariale à moyen terme

Le plan d'épargne d'entreprise **Amplissim PEE** est une offre d'épargne entreprise qui permet au dirigeant d'entreprise, à son conjoint ou son partenaire lié par un PACS s'il a le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé⁽¹⁾, et à ses salariés⁽¹⁾ qui le souhaitent, de se constituer une épargne individuelle à moyen terme avec l'aide éventuelle de l'entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.

- **Frais de mise en place du dossier⁽²⁾** 50€ HT⁽³⁾ prélevés une seule fois à l'ouverture
- **Frais de souscription aux supports financiers (frais d'entrée)**
 - FCPE BNP Paribas Phileis⁽⁴⁾ 1,25% maximum sur capitaux versés
 - FCPE Multipar et Multimanagers 2% maximum sur capitaux versés
- **Frais de tenue de compte⁽²⁾**
 - Forfait global annuel⁽³⁾ 125€ HT
 - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire⁽³⁾ 8€ HT

→ La préparation de la retraite

► Vous souhaitez vous constituer un complément de retraite

Le plan d'épargne pour la retraite collectif **Amplissim PERCO/PERECO⁽¹⁾** est un dispositif d'épargne entièrement consacré à la retraite qui permet au dirigeant d'entreprise, à son conjoint ou son partenaire lié par un PACS s'il a le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé⁽¹⁾, et à ses salariés⁽¹⁾, de se constituer une épargne en vue de la retraite avec l'aide éventuelle de l'entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.

Frais de mise en place du dossier **GRATUIT**

- **Frais de souscription aux supports financiers (frais d'entrée)⁽²⁾**
 - FCPE BNP Paribas Phileis⁽⁴⁾ 1,25% maximum sur capitaux versés
 - FCPE Multipar et Multimanagers 2% maximum sur capitaux versés
 - SICAV BNP Paribas Perspectives⁽⁴⁾ 2% maximum sur capitaux versés
- **Frais de tenue de compte⁽²⁾ pour PERCO/PERECO seul**
 - Forfait global annuel 125€ HT⁽³⁾ / an
 - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire 8€ HT⁽³⁾ / an / bénéficiaire
- **Frais de tenue de compte pour PERCO/PERECO + PEE**
 - Forfait global annuel 165€ HT⁽³⁾ / an
 - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire 12€ HT⁽³⁾ / an / bénéficiaire

i Il existe d'autres solutions pour préparer votre retraite, comme le Plan d'Épargne Retraite Obligatoire. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires.



► Vous êtes un professionnel non salarié et souhaitez vous constituer une épargne/retraite

Le **Plan d'Épargne Retraite loi Madelin (PERM)** pour les professions non agricoles et le **Plan d'Épargne Retraite Agriculteurs (PERA)** sont des contrats d'assurance vie dédiés aux professionnels non salariés qui permettent de se constituer une épargne retraite avec une réelle économie d'impôt (versements déductibles chaque année de votre bénéfice imposable, dans la limite d'un plafond légal).

Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 4% maximum. D'autres frais peuvent être prélevés; ils sont détaillés dans la notice du contrat.

► Vous souhaitez compléter vos revenus de retraite sous forme de rente viagère

Le **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers (PERP)** est un produit réglementé dédié à la retraite qui complète les produits d'épargne traditionnels (contrats d'assurance vie, PEA...). Ce contrat d'assurance vie est destiné à vous procurer, au moment de la retraite, un complément de revenus à vie sous la forme d'une rente viagère.

Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 4% maximum. D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice du contrat.

(1) Sous réserve d'une ancienneté de 3 mois dans l'entreprise pour les salariés. Le dirigeant et son conjoint collaborateur ou associé non salarié ou lié par un PACS, peuvent verser au Plan si la structure emploie et a employé au moins un salarié et au maximum 250, pendant 12 mois sur une période comprenant l'exercice en cours et les deux précédents.

(2) À la charge de l'entreprise.

(3) TVA en vigueur au moment de la facturation.

(4) Pour les PEE et/ou PERCO/PERECO souscrits depuis le 9 juin 2008.

► Vous souhaitez vous assurer un revenu minimum garanti à vie⁽¹⁾

BNP Paribas Avenir Retraite est un contrat d'assurance vie qui vous permet d'investir sur le long terme entre 8 et 40 ans (à déterminer en fonction de votre départ à la retraite). Dès l'adhésion, vous bénéficiez d'un revenu minimum garanti à vie ou un capital garanti à la retraite⁽¹⁾. Le capital investi correspond aux sommes versées sur le fonds diminuées des frais sur versements/arbitrages du contrat d'assurance vie et nettes des éventuels rachats.

Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 3,5% maximum. D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice du contrat.

8. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

→ La protection de l'entreprise et des dirigeants

► Vous souhaitez protéger votre activité professionnelle et votre famille en cas d'imprévu

BNP Protection Professionnels est une offre de prévoyance qui permet de protéger votre activité professionnelle et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, de l'arrêt d'activité de votre entreprise.

Elle assure la pérennité de votre activité à la suite d'un événement grave qui touche votre entreprise, vous-même ou l'un de vos collaborateurs « homme clé » et garantit à vous ou votre famille selon le cas le versement d'un capital dans les conditions et limites de garanties définies dans la notice d'information ou d'indemnités pour faire face à ces situations imprévues.

Vous choisissez le type de garanties, le montant des prestations adapté à vos besoins, ainsi que la périodicité des cotisations.

BON À SAVOIR : votre chargé d'affaires BNP Paribas vous proposera une solution cohérente avec vos exigences et vos besoins, en réalisant avec vous un Diagnostic Protection Professionnel gratuit et personnalisé.

► Vous souhaitez compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas de maladie pour vous et votre famille

BNP Paribas Protection Santé (pour un dirigeant salarié) ou **BNP Paribas Protection Santé Madelin** (pour un travailleur non salarié non agricole) permet de compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas de maladie pour vous et votre famille. Ces deux offres vous proposent trois formules de protection évolutives en fonction du niveau de remboursement.

BON À SAVOIR : les cotisations de l'offre feront l'objet d'une tarification personnalisée. Elles varient en fonction de votre âge, de la situation de votre famille et de la formule de garanties choisie. Contactez votre chargé d'affaires BNP Paribas pour trouver la solution la mieux adaptée à votre situation.

9. SERVICES

→ La protection des biens

► Vous souhaitez sécuriser vos locaux contre les risques de vols, de vandalisme et d'incendie

La Télésurveillance des locaux professionnels est un système d'alarme et de télésurveillance complet pour protéger votre local contre les risques de vol, vandalisme et incendie avec un système d'alarme discret relié 24h/24, 7j/7 à un centre de veille dont les équipes sont prêtes à intervenir jour et nuit.

BON À SAVOIR : vous pouvez aussi réaliser directement votre devis en ligne sur mabanquepro.bnpparibas

→ Produits et services n'étant plus commercialisés / La protection des biens

Mobileo Pro est un contrat d'assurance pour vos appareils nomades⁽¹⁾ (ordinateurs portables, smartphones, tablettes, appareils photos numériques, caméscopes...) et leurs accessoires achetés neufs et utilisés dans le cadre professionnel⁽¹⁾. Il couvre jusqu'à cinq assurés en cas de vol avec effraction ou agression et de casse accidentelle⁽¹⁾.

Mobileo Pro inclut des services pratiques en cas de sinistre tels que la possibilité de faire réparer son bien via une station agréée de proximité ou la mise à disposition d'un appareil de remplacement.

• **Mobileo Pro** 13€ / mois

Mobileo pro n'est plus commercialisé depuis le 01/05/2019. Les clients souscripteurs avant cette date restent couverts par les garanties d'assurance détaillées dans la notice d'information disponible en agence.

10. INTERMÉDIATION EN ASSURANCE

→ BNP Paribas distribue des contrats d'assurance en qualité de courtier ou de mandataire.

• En tant que société de courtage d'assurances, BNP Paribas propose les contrats d'assurance de plusieurs entreprises d'assurance, et notamment de :

- **Assurance vie et/ou de capitalisation :** Axa France Vie, Axa Life Europe Limited, Cardif Assurance Vie, Cardif Lux Vie, Generali Luxembourg, Generali Patrimoine, La Mondiale Europartner, La Mondiale Partenaire, Lombard International Assurance, Sogelife.
- **Assurance des biens :** Allianz IARD, Avanssur, Axa Assistance, AXA Assurances IARD Mutuelle, AXA France IARD, Cardif IARD, Cardif Assurances Risques Divers, CGAIM Assurances, Generali IARD, ICARE assurance, IMA-Inter Mutuelles Assistance, Inter Partner Assistance, MADP (Mutuelle d'Assurance des Pharmaciens), Natio Assurance.

⁽¹⁾ Protection 24, filiale de BNP Paribas, est titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-041-2112-12-11-20130362101 délivrée le 12/12/2013 par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité. "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient". Station Centrale de Télésurveillance certifiée APSAD type P3 sous le n°162.00.31. Protection 24 - S.A au capital de 3 672 000€. RCS 420 127 128 Blois - Siège social : 628, av du Grain d'Or - 41350 Vineuil. Protection 24 exerce son activité en France métropolitaine, hors Corse et Monaco. Les prestations de service de Protection 24 n'ont pas pour objet de remplacer un contrat d'assurance. Aussi, il appartient au Client de souscrire les assurances propres à le garantir de tous les risques que peuvent encourir son site et ses biens mobiliers.

⁽¹⁾ Sous réserve d'avoir respecté le programme de versements (50€ pour le versement initial au minimum et sans minimum pour les versements réguliers) et de n'avoir effectué aucun rachat durant la vie du contrat.

- **Assurance des personnes** : ACE Europe Inter Partners Assistance, ACE EUROPE, APRIL International Assistance, APRIL International Expat, Axa Assistance France, Axa France Vie, Axa France, Cardif Assurance Vie, Cardif-Assurances Risques Divers, Euler Hermes Credit France, Euler Hermes Recouvrement France, Europ Assistance France et Europ Assistance, Filassistance International, Fragonard Assurances, Groupama Gan Vie, Malakoff Mederic Prevoyance, MGARD (Mutuelle Generale d'Assurances de Risques Divers), Mondial Assistance France, Natio Assurance, Solucia PJ.
- **Assurances contre les accidents de la vie quotidienne** : Axa Assistance France Juridica, Axa France Vie, Cardif Assurance Risques Divers, Chubb Insurance Compagny of Europ, Inter Partners Assistance, Natio Assurance.
- **La Banque, en qualité de mandataire d'assurance, est liée par un contrat d'exclusivité avec les entreprises d'assurance Natio Assurance et Avanssur pour les contrats d'assurance automobile, assurance moto, assurance scolaire et multirisque habitation.**
- **En cas de réclamation relative à la distribution du produit d'assurance, le Client peut recourir à la procédure "Résoudre un litige" définie ci-après. Si cette réclamation concerne spécifiquement le contrat d'assurance, le Client peut s'adresser au gestionnaire du contrat d'assurance s'il existe ou à l'assureur dont les coordonnées et les modalités de réclamation et de recours sont mentionnées dans les conditions générales d'assurances ou dans les notices d'information remises lors de l'adhésion ou de la souscription.**

11. RÉSOUDRE UN LITIGE

➔ En premier recours

► L'agence

Le Client peut contacter directement son Chargé d'Affaires habituel ou le directeur de son agence, pour lui faire part d'une réclamation au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone sur sa ligne directe (appel non surtaxé) ou par courrier.

► Le Responsable Réclamations Clients

Si le Client n'a pas reçu de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet mabanquepro.bnpparibas (2).

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de sa réclamation par BNP Paribas, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive lui est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement (3), BNP Paribas communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

(1) Dans les limites et suivant les conditions mentionnées dans la notice d'information disponible en agence. (2) Coût de fourniture d'accès à Internet. (3) Opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire. (4) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation. (5) Si une convention de coopération est signée entre le Médiateur de l'AMF et le Médiateur auprès de BNP Paribas, les litiges relevant exclusivement du domaine du Médiateur de l'AMF pourront alors être traités, soit par le Médiateur auprès de BNP Paribas, soit par le Médiateur de l'AMF, en fonction du choix du Client. Ce choix étant définitif pour le litige étudié.

➔ En dernier recours amiable

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence, à condition :

- soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par son agence et par le Responsable Réclamations Clients (4) ;
- soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois, ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement (5).

► Le Médiateur auprès de BNP Paribas

Pour la Clientèle des Entrepreneurs, est exclusivement réservé aux clients exerçant :

- à titre individuel une activité, commerciale, libérale, artisanale ou agricole ;
- ou sous forme de société employant moins de vingt salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à deux millions d'euros.

Le médiateur auprès de BNP Paribas, pour la Clientèle des Entrepreneurs, doit être saisi en français (sous peine d'irrecevabilité) et exclusivement pour les litiges de nature contractuelle portant sur les services ou produits bancaires, financiers, ainsi que tout autre produit distribué par la banque, dont les litiges portant sur la commercialisation des produits d'assurance (1),

- soit par voie postale :

Le Médiateur auprès de BNP Paribas - Clientèle des Entrepreneurs - TSA 72001 - 92308 Levallois-Perret Cedex

- soit par voie électronique sur le site mabanquepro.bnpparibas (2) - Menu « Votre Banque, Contacts » - Rubrique « Faire part d'une réclamation - Adressez-vous au Médiateur ».

Le Client peut retrouver la Charte de la médiation sur le site mabanquepro.bnpparibas (2), qui peut être obtenue sur simple demande à l'adresse ci-dessus. La saisine du Médiateur auprès de BNP Paribas vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire à l'égard de BNP Paribas.

► Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Exclusivement (3) pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de Bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du Forex :

- soit par voie postale : **Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ;**

- soit par voie électronique : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF (2)

Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas à lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

► Le Médiateur de l'Assurance

Exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation (sous réserve que le contrat d'assurance prévoit la possibilité de recourir à la médiation) :

- soit par voie postale : **Le Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ;**

- soit par voie électronique : www.mediation-assurance.org (2).

(1) Sont exclus les litiges qui relèvent de la politique générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...), ceux concernant la performance des produits liée aux évolutions des marchés, et ceux portant sur les mesures édictées dans le cadre d'une procédure de surendettement par le juge et/ou la commission de surendettement. (2) Coût de fourniture d'accès à Internet.

**Pour toute information,
BNP Paribas est à votre disposition :**



votre chargé d'affaires sur sa ligne directe
(numéro non surtaxé)



le site mabanquepro.bnpparibas*



votre appli "Mes Comptes"
smartphones et tablettes

*Coût de connexion selon votre opérateur.



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**